

La formation « Prévention - Premiers Gestes »¹

1. Pourquoi ?

Dans le cadre de l'information préventive il est apparu nécessaire de préconiser une formation des personnes dans les établissements d'enseignement à l'évaluation des risques, condition indispensable à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté face à un accident majeur demandé dans les écoles, collèges, lycées et universités par la circulaire ministérielle n° 2002-119 du 29 mai 2002.

La formation « Prévention – premiers gestes » développée par le lieutenant Michel Thomas du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes maritimes et la ville de Grasse dans les établissements recevant du public depuis 1997 répond à ces objectifs.

L'expérimentation sur le pays grassois où plus de 3 300 élèves ont participé à cette formation et la pertinence des contenus par rapport aux pré-requis nécessaires à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ont amené le comité d'hygiène et de sécurité académique à intégrer ce dispositif dans un des axes prioritaires de son programme de prévention voué aux risques majeurs.

2. A qui s'adresse cette formation ?

La formation proposée vise à renforcer la protection des biens et des personnes, responsabilité de l'institution. A ce titre, elle peut figurer dans le projet d'établissement et dans le programme de prévention de la commission d'hygiène et sécurité lorsqu'elle existe.

Elle s'adresse aux élèves, aux enseignants et personnels (décret n°83-896 du 4 octobre 1983 relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité).

A chaque étape de la formation, l'accent est porté sur la responsabilité de chacun, facteur primordial de la prévention en raison de la nature souvent aléatoire et imprévisible des accidents et de leur conséquences.

3. Quel est son contenu ?

La formation « premiers gestes » sensibilise les acteurs aux dangers auxquels ils sont exposés sur leur lieu de travail ou dans leur vie quotidienne. Elle doit faire évoluer leur comportement face à une situation de crise.

D'une durée totale n'excédant pas 7 heures, elle s'articule autour de 4 niveaux permettant une progression dans l'apprentissage.

Niveau 1 - Les participants prennent conscience que, face à un événement soudain et périlleux, 2 comportements sont possibles :

- la peur inévitable,
- la panique dangereuse qui annihile toutes capacités d'analyse et d'action.

Ils réalisent la nécessité d'identifier les dangers, de bien connaître les lieux, de savoir utiliser les moyens de secours à leur portée, d'appeler les secours extérieurs et pratiquer les premiers gestes conditionnant la survie.

Ce 1^{er} niveau repose sur un dialogue avec les participants et entre les participants, en s'appuyant sur leurs propres expériences.

¹ A ne pas confondre avec la formation aux gestes de premiers secours

Niveau 2 - Mis progressivement en situation sur leur lieu de travail, les participants doivent être capables :

- d'évoluer dans un espace en l'absence de leurs repères habituels (savoir être et savoir faire dans le « non-vu »),
- d'évaluer une situation à risques,
- de réaliser les premiers gestes adaptés en moins de 90 secondes, afin d'anticiper dans d'éventuelles situations de même nature.

Niveau 3 - Réflexion des participants : ils prennent conscience que pour pouvoir gérer un moment difficile, il est nécessaire d'anticiper. Au-delà de la mise en situation, il est demandé aux participants d'avoir une réflexion théorique sur le dispositif de mise en sécurité adapté au site. C'est l'appropriation de la formation par les participants : leur culture de sécurité se révèle alors.

Niveau 4 - Elaboration, préparation et réalisation d'un scénario crédible sous la responsabilité du chef d'établissement. L'exercice est suivi d'un débriefing qui permet de tester le dispositif d'évacuation ou de mise en sûreté ainsi que son évaluation permanente.

4. Suite à cette formation, comment l'établissement peut-il s'organiser?

En mettant en place une équipe de volontaires composée :

- d'élèves assistants prévention chargés d'une part de sensibiliser leurs camarades aux notions de premiers gestes et, d'autre part, d'assister leur professeur en cas de problème.
- de professeurs référents (1 par classe).
- d'un personnel relais. Il informe les nouveaux arrivants des consignes relatives aux risques dans l'établissement.